



## Recours apres denonciation et paiement ?

Par **fabsys**, le **05/05/2012** à **23:26**

Bonjour,

Je me trouve dans une situation un peu complexe.

Étant en conflit avec mes employeurs ils m'ont fait suivre par email une copie d'une infraction routière (90€ + retrait de 2 points), que j'ai payé (de façon normale, pas de consignation) par bêtise, par pression et menace de leur part.

Aujourd'hui je constate qu'ils m'ont dénoncé ! (chose qu'ils ne font pas normalement)

J'ai donc reçu une lettre "avis de contravention" me signalant la dénonciation, mon retrait de points ...

Vu les tournures que ça prend je souhaite contester cette contravention pour éviter la sanction administrative (retraits de points).

De plus ce n'était pas moi qui étais au volant lors de cet excès de vitesse (la photo de radar prise par l'avant devrait pouvoir le prouver facilement).

Est-ce que j'ai un recours possible ?

Le fait d'avoir payé (par carte bleue sur le site) coupe tout moyen de poursuite ?

P.S : la personne concernée est prête à prendre le retrait de point à sa charge

Merci

Par **razor2**, le **10/05/2012** à **13:30**

Bonjour, si l'amende a été payée, l'action publique est éteinte et aucune contestation ne sera recevable.